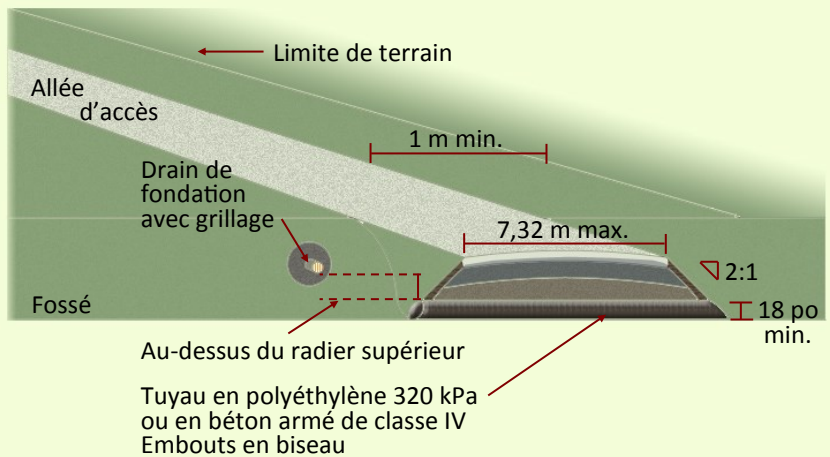


# Ponceau



## Diamètre minimal

18 pouces ou selon les spécifications de l'ingénieur

## Pente du ponceau

Identique à la pente naturelle du fossé (minimum de 0,5 %), sans déflexion dans l'alignement

## Distance minimale

1 m entre l'extrémité d'un ponceau et la ligne de lot

1 m entre l'allée d'accès, sur toute sa longueur, et la limite latérale de propriété

## Largeur maximale

7,32 mètres pour l'allée d'accès au-dessus du ponceau

## Extrémités

Biseautées avec une pente 2:1, stabilisées avec de la tourbe **afin d'éviter l'écoulement de sédimentation dans le fossé** immédiatement lors de la pose du ponceau

## Pente de l'allée d'accès

Ne doit pas commencer en deçà d'un mètre mesuré à partir du centre du fossé

Si la pente de l'allée est supérieure à 12 %, elle devra être imperméabilisée sur minimalement 5 mètres à partir de l'assiette du chemin

## Gouttières

Ne doivent pas se déverser dans le fossé

## Définition

Ouvrage aménagé dans un fossé afin de créer une traverse permanente donnant accès à une entrée privée.

Un ponceau doit permettre le libre écoulement des eaux en tout temps. Il doit être conçu de manière à créer une traverse stable et durable permettant une résistance suffisante aux charges appliquées.

L'entretien et le remplacement des ouvrages nécessaires pour entrer et sortir du terrain et assurer le libre écoulement des eaux sont la responsabilité du propriétaire.

**En cas de disparité entre ce texte et la réglementation officielle en vigueur, cette dernière prévaut.**

## Permis requis OUI

### Documents à fournir

Plan d'implantation à l'échelle

Valeur approximative  
des travaux

Dépôt de garantie sous la forme  
d'un chèque visé, d'une traite  
bancaire ou argent comptant  
d'un montant de 1500 \$

**Assurez-vous que toutes  
les mesures et distances sont  
indiquées sur les plans**

**Tarif**  
Aucun

**Ceci est un résumé de la réglementation. Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement.**

Cette documentation est disponible sur Internet :  
[villestoneham.com](http://villestoneham.com)



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE  
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

**Service de l'urbanisme et  
de l'environnement**

325, chemin du Hibou  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8  
Téléphone : 418 848-2381